Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2024 : Asie, juin 2024

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2024 « Asie », juin. Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Exercice 1 – Les espaces de faible densité et leurs atouts

Question 1

La région est l'Auvergne (guide Petit Futé « Auvergne »). C'est un espace de faible densité de montagne (massif Central, volcans d'Auvergne, monts du Cantal). C'est un espace rural peu peuplé, à dominante agricole.

Question 2

Deux activités au choix : la randonnée (pédestre, à vélo ou équestre) sur les volcans, les visites du patrimoine (châteaux, villages). Il y a aussi la dégustation de produits locaux (fromages : Cantal, Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Salers, Fourme d'Ambert) et les sports de pleine nature (parapente, ski l'hiver).

Question 3

Deux éléments au choix : le patrimoine naturel (monts du Cantal, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, paysages de prairies). Autres éléments possibles : le patrimoine bâti (château d'Anjony) ; le label « Plus Beaux Villages de France » ; le calme et l'authenticité d'un village de 131 habitants.

Question 4

Trois acteurs au choix, relevés dans les logos : l'association Les Plus Beaux Villages de France ; la communauté de communes Pays de Salers ; le département du Cantal. Autres acteurs possibles : la région Auvergne-Rhône-Alpes ; le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ; la commune de Tournemire. On peut ajouter l'éditeur du guide, qui fait la promotion du territoire.

Question 5

Ces acteurs protègent le patrimoine culturel : le label « Plus Beaux Villages de France » impose de conserver l'architecture ancienne et de restaurer le château. Les collectivités (commune, département, région) financent l'entretien et la restauration des monuments. Ils protègent le patrimoine naturel : le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne réglemente les constructions, limite les pratiques nuisibles et préserve les paysages, la faune et la flore. Il organise aussi des sorties de sensibilisation. Les labels et appellations (AOP Cantal, Saint-

Nectaire) protègent aussi les savoir-faire agricoles.

Question 6

Modèle de réponse : dans les espaces de faible densité comme l'Auvergne, le tourisme vert se développe. Il propose : randonnée, VTT, sports de nature, visite des villages et des châteaux, gastronomie fondée sur les fromages, hébergement chez l'habitant (gîtes, chambres d'hôtes), tourisme de santé (thermalisme) et ski. Pour valoriser ces espaces, les acteurs mettent en place des mesures : création de parcs naturels régionaux, labels (Plus Beaux Villages de France, AOP), balisage de sentiers, aménagement de gîtes.

Ils s'appuient aussi sur des offices de tourisme et des guides touristiques qui promeuvent la région, sur des financements du département et de la région, et sur l'amélioration des routes et du haut débit. Ces mesures permettent de créer des emplois, de maintenir la population et de lutter contre le déclin, tout en protégeant l'environnement.

Exercice 2 – Le régime de Vichy

1 – Développement construit : Vichy, régime antirépublicain, antisémite et collaborateur

Ce que le correcteur attend : la mise en place du régime (défaite de juin 1940, armistice, pleins pouvoirs du 10 juillet 1940). Il faut ensuite trois parties précises : antirépublicain (fin de la République, « Révolution nationale », « Travail, Famille, Patrie », culte du chef, suppression des libertés), antisémite (statut des Juifs d'octobre 1940, aryanisation, rafle du Vél' d'Hiv de juillet 1942). Troisième partie : collaborateur (Montoire, octobre 1940, STO, Milice, déportation). Texte modèle :

En juin 1940, la France est battue par l'Allemagne. Le maréchal Pétain demande l'armistice, signé le 22 juin. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale réunie à Vichy lui vote les pleins pouvoirs. La IIIème République disparaît et le régime de Vichy, ou État français, commence. Comment ce régime se montre-t-il antirépublicain, antisémite et collaborateur ?

Un régime antirépublicain

D'abord, Vichy est un régime antirépublicain. Pétain devient chef de l'État français et cumule tous les pouvoirs. La nouvelle devise « Travail, Famille, Patrie » remplace « Liberté, Égalité, Fraternité ». La Révolution nationale réclame le retour aux valeurs traditionnelles et un culte du chef (portraits, serment au maréchal). Le régime dissout les partis politiques et les syndicats. Les libertés d'expression et de la presse disparaissent, la propagande est omniprésente, et il arrête les opposants.

Un régime antisémite

Ensuite, le régime est antisémite, de sa propre initiative. Dès octobre 1940, le statut des Juifs les exclut de la fonction publique, de l'enseignement et de nombreuses professions. Vichy promulgue un second statut en 1941. Le régime confisque leurs biens (aryanisation), et ils doivent porter l'étoile jaune en zone occupée à partir de juin 1942. Les 16 et 17 juillet 1942, la police française participe à la rafle du Vél' d'Hiv à Paris. On déporte environ 76 000 Juifs de France, dont la plupart ne reviendront pas.

Un régime collaborateur

Enfin, Vichy est un régime collaborateur. Pétain rencontre Hitler à Montoire en octobre 1940 et annonce sa politique de collaboration. La France livre des produits agricoles et industriels à l'Allemagne. À partir de 1943, le service du travail obligatoire (STO) envoie des travailleurs en Allemagne. Vichy crée la Milice, qui traque les résistants et les Juifs aux côtés de la Gestapo. Après le débarquement de 1944, le régime s'effondre et le Gouvernement provisoire de de Gaulle rétablit la République. Vichy reste un régime autoritaire, qui a collaboré avec l'occupant et persécuté des Français.

2 – Se repérer dans le temps (annexe)

a) De gauche à droite : Jean Moulin ; le maréchal Philippe Pétain ; le général Charles de Gaulle.

b) Reliez : « Collaboration » avec Pétain ; « Résistance » avec Jean Moulin et de Gaulle. Pour « Il obtient les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 », la réponse est Pétain. Pour « Il fonde le CNR en 1943 », c'est Jean Moulin (le CNR naît le 27 mai 1943, sous l'impulsion de de Gaulle, qui l'a chargé de cette mission : on accepte aussi de Gaulle). Enfin, « Il appelle les Français à le rejoindre le 18 juin 1940 » va avec de Gaulle.

Exercice 3 – Le parcours de citoyenneté et l'esprit de défense

Question 1

L'affiche met en avant le recensement (à faire dès 16 ans) et la journée défense et citoyenneté (JDC).

Question 2

Deux activités au choix : un enseignement sur la défense nationale et la sécurité civile ; la présentation du service civique et des possibilités d'engagement dans les armées, la réserve ou chez les sapeurs-pompiers volontaires. On peut aussi citer des tests d'évaluation de la maîtrise de la langue française ; une information sur le don du sang et d'organes. Autres activités : la prévention des conduites à risque ; une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Question 3

Valeur au choix : l'égalité (« respectueux de l'égalité entre les sexes », « égalité entre les femmes et les hommes »), ou la fraternité (don du sang, cohésion nationale, mixité sociale).

Question 4

L'esprit de défense est la volonté de chaque citoyen de participer à la défense de son pays et de ses valeurs, sous forme militaire (forces armées, réserve) ou civile (sécurité civile, sapeurs-pompiers, service civique). C'est aussi être conscient de ses droits et devoirs. L'affiche invite à « développer votre esprit de défense ». Le Code du service national explique que la JDC présente la défense nationale, le service civique et l'engagement, pour renforcer la cohésion nationale.

Question 5

Modèle d'exposé : « Mon parcours de citoyenneté a trois étapes. À l'école, j'ai étudié l'enseignement moral et civique et j'ai appris les valeurs de la République. À 16 ans, je me suis fait recenser en mairie : c'est obligatoire, et cela m'a permis de recevoir ma convocation à la journée défense et citoyenneté. Lors de cette journée, j'ai découvert comment la France assure sa défense, par les armées mais aussi par la sécurité civile. J'ai passé des tests de français. J'ai appris que je peux m'engager, dans la réserve, comme sapeur-pompier volontaire ou en service civique.

On m'a aussi sensibilisé à l'égalité entre filles et garçons, au don du sang et aux risques pour la santé. Tout cela développe l'esprit de défense. Je comprends que la sécurité du pays est l'affaire de tous, que je peux m'engager au service des autres et que mes droits s'accompagnent de devoirs. Je vous invite à vous y préparer et à réfléchir à votre engagement. »

Conseils pour le jour J

- Pour nommer une région ou un type d'espace, repérez d'abord le titre et les indices visuels du document.
- Les relevés d'acteurs se font dans les logos et les légendes : citez-les précisément.
- Dans le développement sur Vichy, respectez les trois axes de la consigne, avec au moins une date et un exemple par axe.
- Sur l'annexe, apprenez les visages et les actions de Pétain, de Gaulle et Jean Moulin.
- En EMC, définissez la notion (esprit de défense) avant de décrire votre parcours.